

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration

<u>Nombre de conseillers</u>	<u>Convocation</u>	<u>Votes</u>
- En exercice : 13 - Quorum : 7 - Présents : 10 - Représentés : 2 - Ayant pris part à la délibération : 12	Date d'envoi : 12/05/2026 Date d'affichage : 12/05/2026 Séance en date du : 19/05/2026 Heure : 14h00	- Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0
Numéro de délibération : 1		
Objet : Election de la vice-présidente du CCAS		
Le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de Saint-Genis-des-Fontaines, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROYO, président.		
Présent.es :		
- M. Jean-Claude ROYO, président - M ^{me} Catherine JEAN BRUNEL, M ^{me} Annick GAYTON, M ^{me} Martine PICAUD et M ^{me} Nathalie REGOND PLANAS, membres élus - M ^{me} Josette ABEILLAN, M ^{me} Marie-Ange BADIE, M. Christian COUSSON, M ^{me} Marie FERRER et M ^{me} Danielle PLAUCHE GARCIA, membres nommés		
Absent.es : M ^{me} Cécile RIBOT, M ^{me} Sandrine BÉNAIGES et M ^{me} Cristine BRUNEL		
Procurations : M ^{me} Cécile RIBOT à M ^{me} Annick GAYTON, M ^{me} Sandrine BÉNAIGES à M ^{me} Catherine JEAN BRUNEL		
Secrétaire de séance : M ^{me} Annick GAYTON		

Monsieur le Président,

Rappelle qu'en application de l'article L123-6 du Code de l'action sociale et des familles, le Centre communal d'action sociales (CCAS) est administré par un conseil d'administration présidé de droit par le maire.

Précise que conformément à ces dispositions, il appartient aussi au Conseil d'administration, dès sa constitution, d'élire en son sein un vice-président chargé d'assister le président dans l'exercice de ses fonctions et de le suppléer, le cas échéant.

Recueille les candidatures à cette fonction.

La personne suivante s'est manifestée : Madame Catherine JEAN BRUNEL en tant que vice-présidente

Invite les membres du Conseil d'administration à procéder à l'élection.

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration,

Procède à l'élection.

Élit à l'unanimité Madame Catherine JEAN BRUNEL en tant que vice-présidente du CCAS.



Le Président, Jean-Claude ROYO

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication devant le tribunal administratif de Montpellier.